



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aviation légère

Question écrite n° 67648

## Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les inquiétudes exprimées par les fédérations aéronautiques sportives et de loisirs. En effet, ces dernières se sentent menacées par la mise en place de nouvelles redevances auxquelles elles seront assujetties à partir du 1er janvier 2006 au même titre que les organismes et les personnels de l'aéronautique civile. Or ces fédérations, regroupant des clubs et leurs dizaines de milliers de pratiquants, perdurent grâce au bénévolat de tous ces passionnés. Aussi de telles dispositions risquent-elles de mettre en péril l'aviation sportive et de loisirs. Dès lors, elle souhaiterait savoir quelle mesure peut être prise pour permettre de séparer nettement les obligations réglementaires et financières de ces deux pratiques aériennes intrinsèquement différentes.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67648

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6244

**Question retirée le :** 26 juillet 2005 (Fin de mandat)